

## Célébration de la 72e Journée des Nations unies Pour une collaboration accrue avec le Gabon



La ministre déléguée aux Affaires étrangères, Sylvie Léocadie Nzaou, prononçant son allocution.



Les officiels lors de la visite des stands.

J-C-A  
Libreville

LA 72e Journée des Nations unies a été célébrée, hier, au ministère des Affaires étrangères, à travers des communications et des stands explicatifs des divers domaines d'interventions des différents organes onusiens dans notre pays. La ministre déléguée auprès du ministre des Affaires étrangères, Sylvie Léocadie Nzaou, a reconnu que le partenariat entre le Gabon et le

Système des Nations unies reste à n'en point douter l'un des plus bénéfiques que le Gabon ait pu sceller à ce jour dans le cadre de sa politique multilatérale. En effet de multiples projets-cadres de développement socio-économique et culturel ont été mis en place et réalisés en faveur de notre pays pour soutenir les objectifs de développement, notamment dans l'appui au Plan stratégique Gabon émergent (PSGE), et maintenant au plan de relance économique (PRE).

Pour sa part, le coordonnateur résident du Système des Nations unies, Stephen Jackson a, après avoir lu le message du secrétaire général de l'Onu pour la circonstance, rappelé qu'en 2014 le gouvernement gabonais avait demandé au Système des Nations unies de fédérer nos énergies dans le cadre du programme "Unité dans l'action". Depuis lors, ces organisations travaillent de plus en plus ensemble, avec des actions intégrées et des programmes communs pour soutenir le peuple gabonais

et ses ambitions. Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030 constituent les lignes directrices de cet effort. Ceux-ci fournissent l'orientation pour chaque pays dans ses actions visant l'éradication de la pauvreté, la protection de la planète et la garantie d'une prospérité pour tous... Afin d'orienter les actions des Nations unies, sa représentation à Libreville a conclu avec le gouvernement gabonais le nouveau Plan des Nations unies pour l'Aide au Développement (PNUAD) pour la période 2018-2022. Articulé sur quatre piliers, ce cadre vise à atteindre les principaux objectifs contenus dans le PSGE, à savoir ac-

célérer la croissance économique en diversifiant les sources, réduire la pauvreté et les inégalités sociales, assurer une gestion durable des ressources pour les générations futures. Les quatre piliers d'intervention prioritaires sont la gouvernance, le développement inclusif, la croissance diversifiée et inclusive, la durabilité environnementale et la résilience. D'après les explications fournies par le spécialiste chargé de la coordination du Système des Nations unies au Gabon, Jean-Delors Biyoghe, d'ici à 2022, les institutions publiques gabonaises au niveau central et décentralisé auront exercé efficacement leurs rôles dans le processus démocratique, y compris le

respect des droits de l'Homme et dans la gouvernance économique et auront renforcé le système statistique pour orienter les politiques publiques. La qualité de la budgétisation des secteurs sociaux se sera significativement améliorée et les populations, notamment les plus vulnérables auront davantage utilisé les services sociaux de base de qualité. Le Gabon aura en même temps amorcé la diversification et la transformation structurelle de son économie, développé des chaînes de valeurs, mis en place des systèmes productifs innovants et créé des emplois suffisants et viables au profit des jeunes et des femmes.

## Rentrée judiciaire à la Cour des comptes Plusieurs magistrats et comptables publics assermentés

SM  
Libreville/Gabon

LA salle d'apparat du palais de Justice de Libreville a récemment servi de cadre à une double audience solennelle de prestation de serment et d'installation de magistrats. Dans la rubrique prestation de serment, étaient concernés, seize (16) nouveaux magistrats de la Cour des comptes, et quatorze (14) comptables publics nouvellement nommés. Tandis sept (7) magistrats promus lors du Conseil supérieur de la Magistrature, le 7 septembre dernier ont été installés dans leurs fonctions. Parmi ces derniers, un nouveau conseiller-maître, un avocat général et des conseillers référendaires. Les seize magistrats qui ont prêté serment, quant à eux, l'ont fait en leurs qualités d'auditeurs, conformément aux dispositions de la loi or-



Photo : W. Ilfried Mbinah

Une magistrate effectuant le geste symbolique de prestation de serment.

ganique relative à la Cour des comptes. Ceux-ci devront désormais, comme l'a indiqué le procureur général de ladite juridiction Charlotte Mpaga, faire preuve "d'honneur, de délicatesse, de dignité, de réserve et de compétence professionnelle". Pour ce qui est des nouveaux comptables, le procureur général a attiré leur attention sur les réformes engagées par les plus hautes autorités depuis 2002. Lesquelles leur confèrent un rôle de garant du respect des principes et

règles de tenue des comptabilités, en leur confiant la charge de veiller notamment à la sincérité des enregistrements comptables et à la bonne application des procédures. "A ce titre, a rappelé Mme Mpaga, les comptables publics sont les garants de la qualité comptable tout en assumant leurs fonctions régaliennes de recouvrement de recettes et de paiement des dépenses, avec toutes les charges que lesdites fonctions impliquent".



Photo de famille au terme de l'audience solennelle.

**CONSERVATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE  
ET DES HYPOTHEQUES**

**AVIS AU PUBLIC**

Conformément aux dispositions de l'article 33 de l'ordonnance 5/PR du 13 Février 2012, le Conservateur de la Propriété Foncière porte la connaissance du public que des procédures d'immatriculation sont engagées suivant les réquisitions et pour les parcelles dont les références sont précisées dans le tableau ci-dessous.

Les éventuelles oppositions aux immatriculations seront reçues à la Conservation de la Propriété Foncière dans le délai de **15 jours** à compter de la date de parution du présent avis.

Passé ce délai, la forclusion sera encourue.

N° de la R.L.	Date de la R.L.	Parcelle	Section	Ville ou District
13.264	19 Octobre 2017	05	AE7	Libreville
13.265	19 Octobre 2017	229	YU8	Akanda
13.266	19 Octobre 2017	17	TF	Libreville
13.267	20 Octobre 2017	176	LC	Libreville
13.268	20 Octobre 2017	148	YJ2	Libreville

  
 LE CONSERVATEUR DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE ET DES HYPOTHEQUES  
 LIBREVILLE - GABON

Photo : W. Ilfried Mbinah